

**Monsieur Frédéric HENRY**  
**Bureau de Normalisation du Bois et de**  
**l'Ameublement**  
**10, avenue de Saint Mandé**  
**75012 PARIS**

10003 - FC

Lanton,  
Vendredi 15 janvier 2010

Monsieur HENRY,

Nous sommes une association de certifiés, experts, techniciens et professionnels du contrôle immobilier créée en 1998 à partir de la problématique des parasites du bois dans les immeubles bâtis.

Nous avons participé aux travaux de la commission de normalisation NF P 03-200 « constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis ».

Nous n'avons pas participé directement aux premiers travaux de la norme XP P 03-201, « état du bâtiment relatif à la présence de termites » mais trois membres d'honneur de notre association y ont collaboré : Messieurs Bruno BORTHURY, Christophe COUSSE et Pascal MARTINET.

Cette norme XP P 03 201 est appliquée depuis septembre 2007 et nous pensons qu'il est grand temps d'engager des travaux de commission de normalisation afin que puissent être réfléchis les questions surgies de la pratique et de l'expérimentation.

Toutes les parties prenantes, diagnostiqueurs, experts d'assurance, experts judiciaires, certificateurs des opérateurs en diagnostics immobiliers, organismes de formation... n'ont pas tous la même lecture du document et au sein même de leurs fonctions en font des lectures différentes voire opposées.

Nous avons donc l'honneur de demander au BUREAU DE NORMALISATION DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT de réunir une commission de normalisation dans la perspective de résoudre ces questions et de donner à cette norme le statut de norme française homologuée ; ceci est d'autant plus important que l'arrêté du 29 mars 2009 stipule que cette norme est présumée satisfaire aux exigences méthodologiques de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment.

C'est pour cela que nous demandons au BUREAU DE NORMALISATION DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT de se saisir de cette question et d'engager des travaux de normalisation afin que cette norme obtienne le statut de norme française homologuée.

Vous remerciant d'avoir porté attention à notre courrier et dans l'attente de la mise en place de ces travaux

Veuillez agréer, Monsieur HENRY, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'UNECTPI et son CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Emmanuel MULLARD, Président



**UNION NATIONALE DES EXPERTS CERTIFIES ET TECHNICIENS**  
**EN PARASITOLOGIE IMMOBILIERE \*** et autres diagnostics techniques

**Secrétariat National** : 2 allée du Pas du Loup « Cassy » 33138 LANTON  
Tel : 05 56 60 66 13 - Mail : [contact@unctpi.com](mailto:contact@unctpi.com) - Site : <http://www.unectpi.com>